BARBIER FRINAULT & AUTRES
Société par Actions simplifiée de Commissaires aux Comptes à Capital Variable
inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes
du ressort de la Cour d'Appel de Versailles
au capital minimal de 37.000 €
Siège Social : 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
438 476 913 RCS NANTERRE

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES DU 15 AVRIL 2002

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 3 JUIN 2002
DÉPOT N° 15651

(...)

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, en conséquence de la démission de Monsieur Aldo Cardoso de son mandat de Président de la société, nomme Monsieur Christian Chochon, associé, aux fonctions de Président pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se réunira en 2002 pour statuer sur l'approbation des comptes sociaux, et au plus tard le 31 décembre 2002.

Monsieur Christian Chochon, commissaire aux comptes, satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

En sa qualité de Président, Monsieur Christian Chochon est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom et pour le compte de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs dévolus à la collectivité des associés.

A titre de mesure d'ordre interne, non opposable aux tiers, les statuts sociaux prévoient que le Président devra obtenir l'autorisation préalable des associés pour les décisions énumérées à l'article 17.

La collectivité des associés décide que Monsieur Christian Chochon ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

D'une façon générale, la collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits certifiés conformes

Le nouveau Président

Christian CHOCHON